



PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

Présentation et lecture de pétitions :

M. DYCK — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse envisage de fournir les installations nécessaires à la Division scolaire Garden Valley et d'indiquer immédiatement la date où celles-ci seront prêtes. (L. Thorleifson, V. Funk, N. Wall et autres)

M^{me} ROWAT — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre de l'Infrastructure et des Transports envisage de paver la partie de la chaussée non revêtue de la route provinciale n° 340 située au sud de la base des Forces canadiennes de Shilo en direction de Wawanesa. (J. Tinant, H. Mooney, W. Derrer et autres)

M. BOROTSIK — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse envisage de cesser de financer l'éducation au moyen de taxes scolaires et d'impôts destinés à l'enseignement prélevés à l'égard de toutes les propriétés au Manitoba et qu'il envisage de trouver une source de financement plus équitable, telle que les revenus généraux, en conformité avec l'obligation constitutionnelle de la province du Manitoba de financer l'éducation. (L. Baker, S. Noroal, D. Letby et autres)

M. LAMOUREUX — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le premier ministre envisage de prendre les mesures nécessaires afin que les bases d'agents de bord et de pilotes d'Air Canada demeurent à Winnipeg. (H. Neufeld, B. Neufeld, P. Fast et autres)

M. BRIESE — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que la ministre de la Santé envisage la construction d'un centre de santé qui comprendra une salle d'urgence et qui desservira Neepawa, Minnedosa et les environs et qu'elle envisage de maintenir les services de soins de santé offerts dans cette région en collaborant avec les médecins et l'Office régional de la santé d'Assiniboine dans ce dossier. (M. Reiner, L. Mozdzen, T. Mozdzen et autres)

M. MAGUIRE — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre de la Santé envisage de favoriser un système de soins de santé où les médecins voudront travailler et poursuivre leur carrière et de faire du recrutement de médecins une priorité dans le sud-ouest du Manitoba afin que les salles d'urgence ne soient pas fermées lorsqu'on en a le plus besoin. (A. Hodgins, S. Jacques, B. Jacques et autres)

M. le *ministre* LEMIEUX dépose :

le rapport annuel du ministère de l'Infrastructure et des Transports pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2008;

(Document parlementaire n° 130)

le rapport annuel de la Commission des services d'approvisionnement en eau du Manitoba pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2008.

(Document parlementaire n° 131)

M. le *ministre* STRUTHERS dépose :

le rapport annuel du Fonds des innovations de développement durable pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2008;

(Document parlementaire n° 132)

le rapport annuel de la pépinière de la forêt Pineland pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2008.

(Document parlementaire n° 133)

M. le *ministre* STRUTHERS dépose, au nom de M. le *ministre* ASHTON, le rapport annuel du ministère des Affaires intergouvernementales pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2008.

(Document parlementaire n° 134)

Avant la période des questions orales, le président fait la déclaration suivante :

Je voudrais informer les députés que le jeudi 23 octobre marquera le 50 anniversaire de la publication du hansard de l'Assemblée législative au Manitoba.

Les origines du hansard remontent à l'établissement en 1947 d'un comité spécial de l'Assemblée chargé d'examiner la question. Selon les recommandations du comité, un système d'enregistrement et d'amplification du son a été installé à l'Assemblée pour l'ouverture de la session le 2 février 1949. Malgré l'ajout du système audio, aucun hansard n'était produit quotidiennement et les députés devaient demander des copies de chacune des interventions.

Dans les années 1950, des motions voulant qu'un hansard soit produit quotidiennement ont été déposées à de nombreuses occasions, mais elles ont toutes été défaites. Toutefois, à l'ouverture de la deuxième session de l'année 1958, un hansard a commencé à être produit quotidiennement et depuis ce temps le Manitoba dispose de comptes rendus permanents des interventions faites à l'Assemblée. Auparavant, les seuls comptes rendus des interventions des députés provenaient de la couverture médiatique des journaux locaux.

Les toutes premières versions du hansard étaient dactylographiées et ne possédaient pas de mise en page ni de rubriques. Avec le temps, l'aspect et le format du hansard ont changé afin de fournir un document très convivial doté de rubriques, pourvu d'index complets et produit par ordinateur. Le texte peut même faire l'objet de recherches sur Internet et les débats sont enregistrés au moyen d'équipement de sonorisation numérique.

Il serait approprié que les députés se joignent à moi pour remercier tous les membres du personnel du hansard, d'hier et d'aujourd'hui, qui ont travaillé assidûment au cours des années pour enregistrer et transcrire les débats, corriger les épreuves, vérifier l'orthographe des noms, produire l'index et formater le hansard de l'Assemblée ainsi que les comptes rendus des comités. Ils livrent systématiquement un produit de qualité supérieure tout en respectant des délais rigoureux. Le Hansard est très important dans le cadre du travail accompli par tous les députés et il fournit un compte rendu public et historique des interventions et des commentaires faits à l'Assemblée. Nous avons parmi nous aujourd'hui dans la tribune du président quelques-uns des membres du personnel du hansard et je demanderais aux députés de se joindre à moi pour les accueillir et les remercier et leur souhaiter un joyeux 50 anniversaire.

Pendant la période des questions orales, le président intervient et demande au député de Steinbach, qui a utilisé les termes « fleece their pocket books », de se rétracter.

M. GOERTZEN se rétracte.

Conformément au paragraphe 26(1) du *Règlement*, MM. MAGUIRE, SARAN, PEDERSEN, CALDWELL et GERRARD font des déclarations de député.

Après la période réservée aux déclarations de député, M. HAWRANIK invoque le *Règlement* au sujet des réponses insuffisantes données aux questions posées lors de la période des questions orales.

M. le *ministre* CHOMIAK intervient sur le rappel au *Règlement*. Le président déclare le rappel au *Règlement* irrecevable.

M. HAWRANIK fait appel de la décision devant l'Assemblée. L'Assemblée convient à la majorité de maintenir la décision du président.

POUR

ALLAN
ALTEMEYER
BLADY
BJORNSON
BRAUN
BRICK
CALDWELL
CHOMIAK
DEWAR
DOER
HOWARD
IRVIN-ROSS
JENNISSEN
JHA

LEMIEUX
MARCELINO
MARTINDALE
MCGIFFORD
NEVAKSHONOFF
OSWALD
REID
ROBINSON
RONDEAU
SARAN
SELINGER
STRUTHERS
SWAN
WOWCHUK..... 28

CONTRE

BOROTSIK
BRIESE
CULLEN
DERKACH
DRIEDGER
DYCK
EICHLER
FAURSCHOU

GOERTZEN
HAWRANIK
MAGUIRE
MITCHELSON
PEDERSEN
ROWAT
SCHULER
TAILLIEU..... 16

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. le *ministre* CHOMIAK voulant que soit approuvée, lue une troisième fois et adoptée la version amendée du projet de loi 38 — *Loi sur l'équilibre budgétaire, la gestion financière et l'obligation de rendre compte aux contribuables/The Balanced Budget, Fiscal Management and Taxpayer Accountability Act* — dont a fait rapport le Comité permanent des affaires législatives.

Le débat se poursuit.

M^{me} TAILLIEU, MM. DERKACH, SCHULER et LAMOUREUX, M^{me} DRIEDGER ainsi que M. DYCK interviennent. M. HAWRANIK exerce son droit de parole jusqu'à 17 heures et le conserve pour la reprise du débat.

La séance est levée à 17 heures, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 10 heures.

Le président,

George Hicke